

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vendredi 25 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, THIBAUT Marie-Françoise, d'HAUTEFEUILLE Omblin, RINGEVAL Annie, GIRAUD Ghislain, DUPUIS Jean-Marc, LERICHE Thierry

Etaients Absents excusés

CERCLIER Laurent donnant pouvoir à GALLET Jean-Claude
DOMET Loïc donnant pouvoir à DUPUIS Jean-Marc
MABILLE Dominique donnant pouvoir à RINGEVAL Annie
JOURDAIN Régis donnant pouvoir à THIBAUT Marie-Françoise

Etaients absents non excusés

MOURONVAL Jérôme

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame RINGEVAL Annie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2011

Aucune observation n'est effectuée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ; DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ETAT (COURRIER DU 7 MARS 2011).

Travaux de mise en accessibilité du foyer communal aux personnes à mobilité réduite, place du Mal Foch. Le projet consiste essentiellement à créer deux ouvertures sur la façade arrière du bâtiment, de créer un accès à ces ouvertures et d'aménager un WC handicapé.

Les travaux sont estimés à 41 781.50 €HT (devis de l'entreprise BHF Delaplace). Le montant de la subvention au titre de l'Etat (DETR) est de 40 % soit 16 712.60 €HT. La subvention du Conseil Général au titre du programme IDEAL est plafonnée à 3000 €HT soit 7 %. La part revenant à la charge de la commune est de 26 394.40 €TTC (dont TVA). Cette part sera imputée sur les fonds propres de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à demander la subvention DETR et à demander la subvention au Conseil Général. Le reliquat sera imputé sur les fonds propres de la commune.

A l'unanimité, cette opération est classée en priorité pour la DETR.

OPERATIONS EXCEPTIONNELLES. RESEAU EAU POTABLE. SUPPRESSION DES CANALISATIONS EN PLOMB RUE DU MARECHAL LECLERC. DELIBERATION

La commune prévoit en 2011 ces travaux.

Le montant des travaux est estimé à 14406 €HT (sur la base d'un devis de la société Benaut, Le Mesge). La subvention DETR est de 35 % HT soit 5042.10 €HT. Le Conseil Général n'accordera pas de subvention (la subvention dans le cadre du programme IDEAL a déjà été sollicitée). L'Agence de l'Eau n'accordera pas non plus de subvention. La part restante à la charge de la commune est de 11 199.23 €TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce point, et précise que ce montant sera réglé sur fonds propres de la commune.

A l'unanimité, cette opération est classée en priorité pour la DETR.

OPERATIONS EXCEPTIONNELLES. RESEAU EAU POTABLE. SUPPRESSION DES CANALISATIONS EN PLOMB RUE DUFOUR. DELIBERATION

Dans la continuité du remplacement des canalisations en plomb, la commune prévoit en 2011 d'effectuer ces mêmes travaux rue Dufour.

Le montant des travaux est estimé à 10 967.50 €HT correspondant au devis de la société Benaut du Mesge. La subvention sollicitée au titre de la DETR est de 35 % soit 3838.63 €HT. La part revenant à la charge de la commune s'élève à 8526.13 €TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce point, et précise que ce montant sera réglé sur fonds propres de la commune.

CIMETIERE TRAVAUX D'EXTENSION ET D'ACCESSIBILITE DU CIMETIERE.

Dans le cadre de travaux d'extension et d'accessibilité du cimetière, les subventions DETR s'élèveraient de 25 à 30 %. Le dossier étant en cours d'étude, l'absence actuelle de documents chiffrés ne permet pas de délibérer sur ce point. Dossier à approfondir.

EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE RUE DU MAL LECLERC.

Le maire présente à l'assemblée communale le projet d'éclairage public étudié par la fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE) relatif au projet visé en objet. Après présentation d'un document non contractuel estimant les coûts de différents travaux (électricité, éclairage public et télécommunications) ainsi que le montant des participations correspondantes de la commune en application des barèmes et dispositions en vigueur.

Il est demandé de donner un accord de principe sur cette estimation, sur l'année de réalisation des travaux et sur le fait que le dossier serait traité dans le cadre d'une opération « cadre de vie », et la coordination des travaux avec le remplacement des tuyaux de plomb et la pose des compteurs d'eau.

La commune prévoit d'effectuer ces travaux simultanément avec le remplacement des tuyaux de plomb.

Le coût estimatif des travaux d'effacement des réseaux électriques s'élève à 49 455 €HT, la subvention de la FDE est de 45 % soit 22255 €HT, la part restant à la charge de la commune est de 55 % soit 27200 €HT.

Concernant le réseau d'éclairage public, le coût des travaux est de 27200 €HT, avec une TVA à 5331 € soit 32531 €TTC. Le fonds de concours de la FDE est de 4900 € La part restant à la charge de la commune s'élève à 27631 €

Concernant les travaux de mise en souterrain du réseau France Télécom estimés à 13150 €TTC, ces travaux seront financés à 100 % par la commune.

Concernant le câblage télécommunications estimé à 10400 € France Télécom subventionnant le câblage à hauteur de 82 % soit 8528 € la part restant à la charge de la commune est de 18 % soit 1872 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce projet, et donne un accord de principe à la FDE.

Le Conseil Municipal demande au maire, dès à présent, de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et dans le cadre du programme CIDT.

EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE RUE DUFOUR.

Le maire présente à l'assemblée communale le projet d'éclairage public étudié par la fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE) relatif au projet visé en objet. Après présentation d'un document non contractuel estimant les coûts de différents travaux (électricité, éclairage public et télécommunications) ainsi que le montant des participations correspondantes de la commune en application des barèmes et dispositions en vigueur.

Il est demandé de donner un accord de principe sur cette estimation, sur l'année de réalisation des travaux et sur le fait que le dossier serait traité dans le cadre d'une opération « cadre de vie », et la coordination des travaux avec le remplacement des tuyaux de plomb et la pose des compteurs d'eau.

La commune prévoit d'effectuer ces travaux simultanément avec le remplacement des tuyaux de plomb.

Le coût estimatif des travaux d'effacement des réseaux électriques s'élève à 41 528 €HT, la subvention de la FDE est de 45 % soit 18687 €HT, la part restant à la charge de la commune est de 55 % soit 22841 €HT. Concernant le réseau d'éclairage public, le coût des travaux est de 30200 €HT, avec une TVA à 5219 € soit 35 419 €TTC. Le fonds de concours de la FDE est de 5410 € La part restant à la charge de la commune s'élève à 30709 €TTC.

Concernant les travaux de mise en souterrain du réseau France Télécom estimés à 13800 €TTC, ces travaux seront financés à 100 % par la commune.

Concernant le câblage télécommunications estimé à 6820 € France Télécom subventionnant le câblage à hauteur de 82 % soit 5592 € la part restant à la charge de la commune est de 18 % soit 1228 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce projet.

Le Conseil Municipal demande au maire, dès à présent, de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et dans le cadre du programme CIDT.

AMENAGEMENT DU PARKING RUE RENE SAINT (COURRIER DU 7 MARS 2011 DU SIVU).

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux projets d'aménagement de sécurité et de création d'un parking, un de 8 places (S1) et l'autre de 9 places (S2).

Le courrier du 7 mars 2011 présente également le plan prévisionnel financier de chaque solution proposée.

Après étude le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le projet S1 (8 places).et confie au SIVU l'élaboration des dossiers de subvention et de consultation des entreprises.

AMENAGEMENT DU PARKING RUE RENE SAINT TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Présentation du devis estimatif par la FDE (courrier du 14 mars 2011), le montant des travaux s'élève à 4125 € TTC.

Le fonds de concours FDE s'élève à 20 % du montant HT soit 690 €, la charge nette de la commune s'élève à 3435 €TTC.

Le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

SIGNALISATION VERTICALE SUR RD 1001. POSE DE DEUX PANNEAUX SIGNALANT LA DIRECTION DE BELLOY.

Monsieur le Maire présente le courrier rédigé par le Conseil Général en date du 26 janvier 2011 qui précise que la dépense est à la charge de la commune.

Le devis du SIVU s'élève à 784.76 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis.

PROPOSITION DU CABINET METRIS POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE DE MODIFICATION A L'AUTORISATION DE LOTIR N°LT 8008 207 GA 001 (COURRIER DU 16 MARS 2011).

Cette proposition porte sur le redécoupage et bornage des lots n° 3 et 4. Le montant du devis Metris s'élève à 2260.44 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis estimatif pour les travaux d'ingénierie.

FRAPP 2009/2011 CREATION D'UN LOCATIF DANS L'ANCIEN PRESBYTERE (COURRIER ADUGA DU 10 MARS 2011). DELIBERATION POUR CONFIRMER L'ENGAGEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier ADUGA du 10 mars 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la réalisation d'un locatif social à Belloy sur Somme dans l'ancien presbytère.

Adopté à l'unanimité.

PROJET DE CREATION D'UNE MICROCRECHE PORTEE PAR MESDAMES VAN IMBECK ET VASSEUR

Le Conseil Municipal réuni le 7 mars 2011 a examiné le dossier de projet de micro crèche porté par Mesdames Van Imbeck et Vasseur. Il a annoncé qu'il se déterminerait en fonction du diagnostic de la CAF et de l'intérêt public local.

Une commission d'élus a été amenée à étudier le projet sous l'angle de l'intérêt communal. La CAF a donné un avis le 24 mars 2011 précisant que les éléments recueillis dans le cadre du projet de Mesdames Vasseur et Van Imbeck ne démontrent pas le besoin d'implantation d'une micro-crèche sur la commune de Belloy sur Somme.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de ne pas engager la commune dans ce projet de micro-crèche.

DECISION CONCERNANT LE PRESBYTERE : VENTE OU REHABILITATION EN VUE D'UNE LOCATION.

Après étude d'un nouveau devis présenté par CEG Bâtiment, la commission ne donne pas suite à la réhabilitation du presbytère en vue d'une location et propose de procéder à sa vente.

Le Conseil Municipal procède au vote, le projet de vente est adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Ombline D'HAUTEFEUILLE) et 1 voix contre (M Loïc DOMET).

La fixation du prix de vente et les modalités de cette vente seront décidés lors d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 h 50.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.

LEPERS Bernard	CERCLIER Laurent
HERBETTE Jean-Luc	MABILLE Dominique

GALLET Jean -Claude	RINGEVAL Annie
MARDYLA Laurence	
THIBAUT Marie-Françoise	JOURDAIN Régis
GIRAUD Ghislain	LERICHE Thierry
d'HAUTEFEUILLE Omblin	DOMET Loïc
DUPUIS Jean Marc	